

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mercredi 15 octobre 2025, à 19 h 00, via Teams.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M^{me} Maria Corsi, commissaire
M^{me} Chelsea Craig, commissaire
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M^{me} Julie Kristoff, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

M. James Kromida, vice-président
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pela Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
3.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 10-0-0. Motion adoptée. (M^{me} Paola Samuel absente lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-10-15-3</u></p>
	<p>M^{me} Paula Samuel se joint à la réunion à 19 h 03.</p>
4.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions de suivi pendant les réunions virtuelles ➤ Participation du public aux réunions du comité exécutif
5.	<p><u>Règlement n° 1 (2025) révisé – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal – Approbation finale</u></p> <p>ATTENDU QU'en conformité avec l'article 162 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la commission scolaire;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 25-08-28-14.1, une modification a été apportée au projet de règlement n° 1 (2025);</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un avis public de 30 jours a été donné;</p>

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'approbation finale soit accordée au Règlement n° 1 (2025) révisé – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions mensuelles ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2025-2026.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-10-15-5</u></p>
6.	<p><u>Règlement n° 4 (2025) révisé – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal – Approbation finale</u></p> <p>ATTENDU QU'en conformité avec l'article 162 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu des réunion ordinaires du comité exécutif;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 25-08-28-14.1, une modification a été apportée au projet de règlement n° 4 (2025);</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un avis public de 30 jours a été donné;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'approbation finale soit accordée au Règlement n° 4 (2025) révisé – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2025-2026.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-10-15-6</u></p>
7.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PAULA KILIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 07.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-10-15-7</u></p>
	<p>Signé à Montréal,</p> <hr/> <p>M. Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>